

**Communiqué de presse**

Berne, le 24 septembre 2017

**L'usam se félicite du NON des citoyens à la prévoyance vieillesse 2020**

**En disant non à la réforme de la Prévoyance vieillesse 2020, le peuple suisse a rejeté une fois de plus les utopies de la gauche en matière d'assurances sociales. En l'espace d'une année, deux projets d'extension de l'AVS ont ainsi été mis en échec en votation populaire. De ce fait, le développement des rentes n'est plus à l'ordre du jour pour des décennies. Le résultat du scrutin d'aujourd'hui aplanit la voie vers de véritables réformes. L'Union suisse des arts et métiers usam exige que soient rapidement mis sur pied, pour l'AVS et la LPP, deux trains de réforme allégés en vue d'assurer l'équilibre financier à moyen terme. Il sera inévitable, à plus ou moins long terme, de relever progressivement l'âge de la retraite.**

Il importe de souligner que le non d'aujourd'hui est indubitablement un non citoyen. Le facteur décisif a été en premier lieu le vote des cantons où prédominent les partis bourgeois, le pourcentage de oui étant plus élevé dans les villes et agglomérations plutôt acquises à la gauche. L'issue du scrutin d'aujourd'hui est donc essentiellement une déclaration sans ambages contre les plans d'extension de l'AVS concoctés par la gauche, qui a vu ses projets mis en échec en votation populaire à deux reprises dans l'espace d'une année. Les projets de ce genre sont ainsi mis à l'écart pour des décennies.

Le rejet de la pseudo-réforme de l'AVS aplanit la voie vers de vraies réformes, lesquelles sont indispensables. L'usam exige que soient rapidement mis sur pied deux trains de réforme séparés permettant d'assurer à plus ou moins long terme l'équilibre financier de l'AVS et de la prévoyance professionnelle. Concernant l'AVS, l'usam demande que l'âge de la retraite soit fixé de manière uniforme à 65 ans et que les taux de TVA soient modérément relevés. Quant à la LPP, il est indispensable que le taux de conversion minimal soit abaissé à 6,0 pour cent. Les réductions de rentes qui en découleront doivent être compensées par la hausse des taux de cotisation et par des mesures en faveur des générations transitoires. L'usam, en outre, s'oppose fermement à une baisse de la déduction de coordination, qui imposerait des charges disproportionnées aux assurés à faible revenu salarial. Cela réduirait les chances de réunir une majorité en faveur d'un nouveau projet allégé.

En ce qui concerne l'âge de la retraite, la Suisse connaît, aujourd'hui déjà, un régime très souple. Les mesures d'ajustement dans ce domaine n'ont aucune urgence. L'usam demande par conséquent qu'un nouvel assouplissement ne soit pas envisagé avant l'élaboration d'un troisième train de réformes et que cette mesure soit mise en œuvre en concomitance avec un relèvement général, mais progressif, de l'âge de la retraite. Ce troisième train de réformes doit en outre impérativement prévoir un mécanisme d'intervention, c.-à-d. un frein à l'endettement de l'AVS, permettant de prévenir le surendettement du système public de prévoyance vieillesse.

**Renseignements complémentaires**

**Jean-François Rime**, président, mobile 079 230 24 03

**Hans-Ulrich Bigler**, directeur, mobile 079 285 47 09

**Numéro 1 :** plus grande organisation faitière de l'économie suisse,  
l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 PME.